

EDITO

ET SI LA DÉMATÉRIALISATION DÉVELOPPAIT LES PROJETS DE GÉOTHERMIE



Cette année, notre profession vient de vivre une petite révolution puisque la géothermie dite de minime importance a vu sa réglementation largement évoluer à la suite de la parution du décret N° 2015-15 du 8 juillet 2015 modifiant le décret N° 78-498 du 28 mars 1978.

Ce décret vise à simplifier la réglementation de la géothermie dite de minime importance pour favoriser l'essor de cette technologie.

Désormais, ces opérations de géothermie situées sur une zone orange devront faire l'objet de l'avis d'un expert agréé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE). Un expert peut être une personne physique ou morale dont l'agrément se fait en déposant un dossier de candidature sur le site de Géothermie Perspectives. Le dossier est instruit par le MEDDE qui donne ensuite à l'expert un agrément pour deux ans. A ce jour, il y a 3 experts agréés qui peuvent intervenir sur l'ensemble de l'hexagone et 3 autres sont en cours d'agrément. L'avis de l'expert se fait en ligne sur sollicitation du télé-déclarant. Il peut être favorable, favorable sous réserve, ajourné dans l'attente d'information complémentaire ou défavorable. Dès que l'avis de l'expert est favorable ou favorable sous réserve, les travaux de forage peuvent démarrer.

L'expert doit justifier son choix, faire un bilan annuel de son activité auprès du MEDEE pour qu'à terme les couleurs orange puissent évoluer soit vers le vert soit vers le rouge ce qui nécessitera alors une procédure d'autorisation. La dématérialisation des déclarations et des expertises permettra d'accélérer le traitement administratif des procédures et propulsera sans nul doute la mise en œuvre de nombreuses opérations de géothermie tout en préservant les ressources de notre sous-sol.

Xavier du CHAYLA

Trésorier AFPG / GEOTHER

ACTUALITÉS

➡ Vie associative

➔ Bienvenue aux nouveaux adhérents

- AQYLON (GEODEEP)
- EDF R&D
- GEOFORAGE



geoforage
groupe weishaupt

➡ Les projets

➔ SAVE THE DATE : 19 au 23 septembre 2016

Les Journées de la géothermie à Strasbourg

La France accueillera en 2016 la prochaine édition de l'European Geothermal Congress (EGC), événement d'envergure européenne porté par l'European Geothermal Energy Council (EGEC). C'est plus précisément à Strasbourg, capitale européenne et région pilote pour les projets de géothermie EGS et de réseaux que se réunira la communauté européenne de la géothermie. L'AFPG se joindra à cet événement, en organisant de façon concomitante ses Journées de la géothermie dont la dernière édition avait eu lieu à la Cité des Sciences à Paris en avril 2014. Les deux associations ont décidé de collaborer à l'organisation conjointe de ces événements qui auront lieu au Palais des Congrès de Strasbourg du lundi 19 au vendredi 23 septembre 2016. Cette semaine dédiée à la géothermie s'articulera autour de nombreux temps forts – Notez-les dès à présent !



- un salon d'exposants qui ouvrira ses portes lundi soir jusqu'au jeudi midi,
- une session d'ouverture commune (traduction simultanée), mardi 20 septembre
- un congrès en français sur l'actualité des filières de géothermie sur PAC, réseaux et haute énergie les mardi 20 et mercredi 21 septembre
- un congrès en anglais, où les meilleurs «papiers» auront été sélectionnés par un comité scientifique, du mardi 20 au jeudi 22 septembre

De nombreux moments conviviaux ponctueront cette semaine :

- un « Brice Glace » lundi 19 septembre en soirée,
- un banquet pour tous les participants, mardi 20 septembre, en soirée
- des visites d'opérations géothermiques alsaciennes, jeudi 22 et vendredi 23 septembre.

@ POUR TOUTE OPPORTUNITÉ DE SPONSORING, D'ORGANISATION DE SÉMINAIRE OU D'ATELIER PARALLÈLE AUX CONFÉRENCES, CONTACTEZ-NOUS

DOSSIER

➔ Simplification du cadre réglementaire de la géothermie très basse énergie

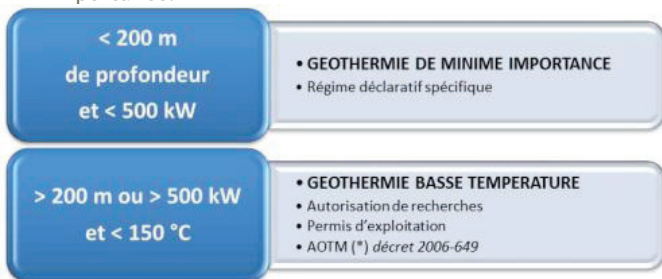
Une nouvelle dynamique pour la filière géothermie assistée par pompes à chaleur

La géothermie de très basse température appelée aussi géothermie de minime importance est une énergie renouvelable, disponible 24h sur 24 qui a toute sa place dans le cadre de la transition énergétique. La géothermie doit participer à l'objectif de porter la part de chaleur renouvelable à 38% de la chaleur consommée en 2030.

Après plusieurs années de concertation entre les pouvoirs publics et les professionnels, le décret sur les gîtes géothermiques de minime importance a été publié au journal officiel le 10 janvier 2015 et est entré en vigueur le 1er juillet 2015. L'AFPG qui a participé activement à ces travaux estime que ces nouvelles dispositions permettront tout en assurant un meilleur encadrement de la filière, de sécuriser, simplifier et réduire les délais de réalisation de nombreux projets de géothermie assistée par PAC. De plus, grâce à la qualification des entreprises, la profession harmonisera ses pratiques en s'engageant dans une démarche collective de qualité.

Ce texte permet :

- D'exclure du code minier les ouvrages géothermiques de moins de 10 m de profondeur.
- La création d'un régime déclaratif allégé et dématérialisé (télé-déclaration) pour la géothermie dite de minime importance.



Le régime de la géothermie de minime importance s'appliquera :

- Aux ouvrages de moins de 200 m de profondeur
- Pour les échangeurs ouverts : aux seuls dispositifs qui assurent la réinjection dans le même aquifère des eaux prélevées.
- Aux ouvrages prélevant moins de 80 m³/h d'eau et de puissance < à 500 kW
- Aux seuls secteurs ne présentant pas des risques environnementaux significatifs au regard des caractéristiques de l'ouvrage (type, profondeur..)

5 arrêtés constituent ce décret :

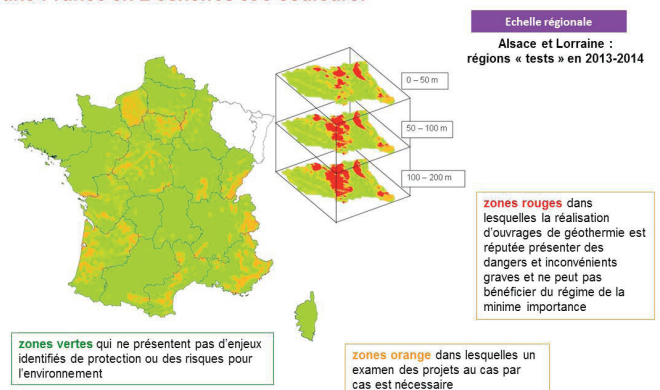
1. Une cartographie réglementaire (définition de trois zones verte, orange, rouge)
2. L'agrément des experts (cas des zones orange)
3. Les prescriptions générales (pour la réalisation des ouvrages)
4. L'obligation de qualification des entreprises de forage
5. La télé-déclaration des opérations

Concernant la cartographie réglementaire, trois zones ont été définies en fonction des risques environnementaux :

- Des zones ne présentant pas de risques, dites « verte » avec une simple télé-déclaration ;
- Des zones « orange » dans lesquelles, en l'absence de connaissances suffisantes ou compte tenu des risques déjà identifiés, il doit être joint à la déclaration l'attestation d'un expert agréé, qui garantit l'absence de risques graves du projet ;
- Des zones à risque significatif, dites « zones rouge » où le projet ne pourra être réalisé qu'après autorisation de l'installation au titre du code minier.

Cartographie des 3 zonages réglementaires

une France en 2 échelles et 3 couleurs.

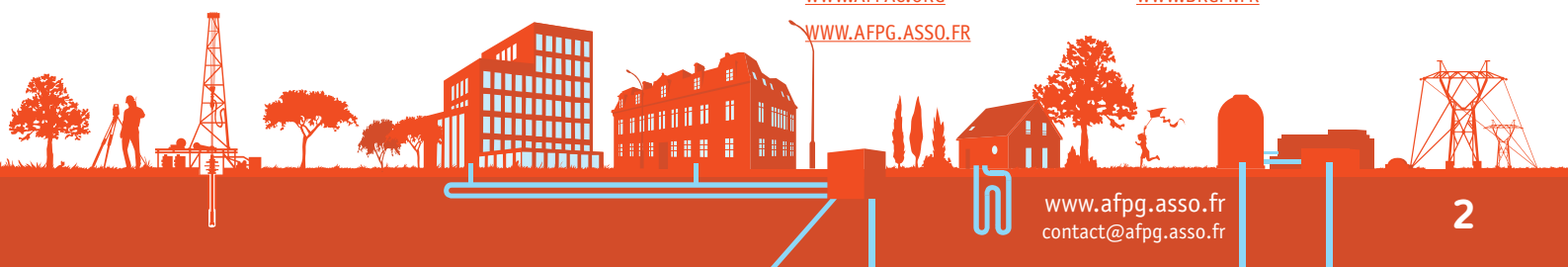


Cartographie régionale : en fonction de l'usage (SGV ou nappe) pour 3 gammes de profondeur.

Cette simplification administrative doit permettre une amélioration de la qualité des forages. En effet, les procédures de télé-déclaration ne sont possibles que si les travaux de forage sont réalisés par un foreur qualifié, titulaire de la qualification RGE « QUALIFORAGE ». Seules les opérations télé-déclarées seront éligibles au Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) pour les particuliers et au Fonds Chaleur de l'ADEME.

PLUS D'INFORMATIONS

WWW.GEOTHERMIE-PERSPECTIVES.FR WWW.ADEME.FR
WWW.AFPAC.ORG WWW.BRGM.FR
WWW.AFPG.ASSO.FR



ACTUALITÉ DES ADHÉRENTS

En photo



Journée de sensibilisation en Corse



Les 30 ans de CFG Services

Bienvenue à un nouvel adhérent : **Weishaupt**

- Pouvez-vous nous présenter brièvement vos activités?*

Fondée en 1932 à Schwendi en Allemagne, Weishaupt est une entreprise familiale présente dans 60 pays qui emploie plus de 3.000 personnes. La filiale française, dont le siège est basé à Colmar, compte près de 300 collaborateurs répartis dans 28 agences sur le territoire métropolitain. Weishaupt s'est lancé il y a 25 ans dans la production de systèmes de chauffage pour proposer aujourd'hui une large gamme de chaudières, de systèmes solaires thermiques, de pompes à chaleur et de forage géothermique. C'est un fabricant qui réunit trois secteurs d'activité sous une même enseigne : la technique de l'énergie, la gestion de l'énergie (la filiale Neuberger est spécialisée dans la gestion technique de bâtiments) et la production de l'énergie avec la filiale BauGrund Süd / Geoforage, spécialisée dans le forage pour la géothermie. A ce titre Geoforage mène des activités de formation, de conseil et de communication pour contribuer au dynamisme de la filière géothermique au sein du Groupe Weishaupt.

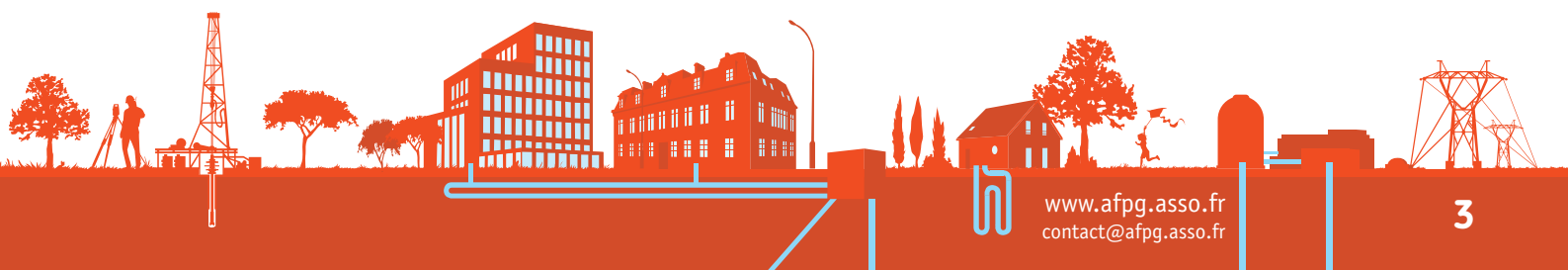
— weishaupt —

- Pourquoi avez-vous souhaité rejoindre l'AFPG?*

En tant qu'acteur important de la sonde géothermique en France, Geoforage et Weishaupt ont naturellement souhaité rejoindre l'AFPG. Nous contribuons ainsi à promouvoir l'éco-efficacité qui fait partie des atouts de Weishaupt et à sensibiliser le grand public aux avantages de la géothermie. Notre solution séduit grâce à son offre globale (forage+PAC). Pour nous, rejoindre l'AFPG était important car une association vit au travers des membres qui l'animent.

- Quels sont selon vous les points forts de la géothermie sur PAC?*

Ce sont avant tout, les très bas coûts de consommation et les soutiens financiers incitatifs de l'ADEME. La géothermie sur le plan technique, c'est aussi un COP fixe toute l'année, une pérennité du système largement supérieure à 25 ans, la possibilité d'implanter les sondes géothermiques verticales sous les constructions neuves (gain de place)...Enfin, opter pour la géothermie, c'est faire le choix d'une solution écologique qui permettra la transition énergétique.



FILIÈRES



HAUTE ÉNERGIE

⇒ Séminaire INTERREG en Guadeloupe

La géothermie est pour la Caraïbe une richesse et une condition de son autonomie énergétique. Parce qu'elle permet de produire une électricité propre à un coût maîtrisé, elle constitue un facteur déterminant du développement économique régional. Le projet **Géothermie Caraïbe Phase II**, piloté par la région Guadeloupe en partenariat avec la région Martinique, le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique, l'ADEME, le BRGM, l'AFD, la CDC, le Groupe ES et soutenu par l'Union Européenne dans le cadre du programme INTERREG IV, Espace Caraïbe doit permettre la valorisation et le développement industriel de la filière dans la zone. Ce projet, a donné lieu à la production de travaux importants et d'études concernant l'exploitation de la géothermie en contexte insulaire volcanique, dans un souci impérieux de respect des populations, de protection de notre environnement et de notre biodiversité. Les partenaires du projet INTERREG IV Géothermie Caraïbe Phase ont pu se réunir au cours d'un séminaire international organisé conjointement par la région Guadeloupe et l'ADEME les 9 et 10 septembre 2015. • [PLUS D'INFOS](#)



⇒ Lancement des Diplômes Universitaires en janvier 2016

L'année 2014 a permis à l'EOST et ses partenaires de mettre en place 3 diplômes universitaires. Ils permettent aux candidats de se former de manière continue dans trois grands domaines de la géothermie profonde : Les géosciences (DU1), les Infrastructures de surface (DU2) et la gestion de projet (DU3). Ce programme complet de formation aux « métiers de la géothermie » a pour but la professionnalisation de la filière, il commencera début 2016.

L'objectif du diplôme universitaire « Géosciences pour géothermie profonde » est de donner les bases scientifiques nécessaires à la compréhension du fonctionnement des réservoirs géothermiques profonds. Cette formation permet aux candidats d'acquérir des compétences professionnelles en prospection et en monitoring d'installations de géothermie profonde.

Le choix et la dimension de l'ensemble des équipements nécessaire à l'exploitation de l'énergie géothermique, dans un souci d'efficacité énergétique et de rentabilité économique du projet, est au cœur du diplôme « Infrastructure de surface ». Au terme de leur formation, les candidats seront donc capables de choisir l'ensemble des systèmes nécessaires (pour le captage, de forage, de mesure ou de production d'énergie...) et de fournir des solutions aux problèmes techniques susceptibles de se présenter.

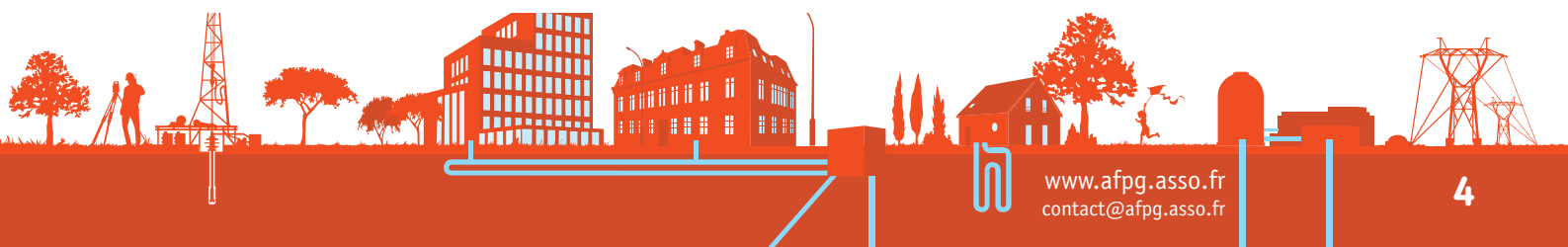
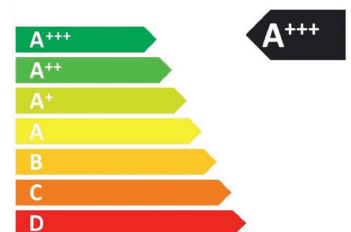
L'acquisition d'une culture générale sur le cycle de vie d'un projet de géothermie, d'un savoir-faire industriel et d'une compétence opérationnelle en conduite de projet est l'un des points centraux du diplôme universitaire « Gestion de projet ». La compréhension du modèle économique des projets de géothermie, dans leur complexité et leur aspect pluridisciplinaire, est également un aspect important de la formation. •

• [POUR TOUT RENSEIGNEMENT](#)GÉOTHERMIE ASSISTÉE
PAR POMPE À CHALEUR

⇒ La PAC géothermique classée A+++ sur l'étiquette-énergie produit

Après les ampoules et l'électroménager, l'Union européenne étend ses directives éco-conception et étiquetage énergétique aux équipements de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage depuis le 26 septembre 2015. Ainsi, l'étiquette-énergie sera obligatoire pour tous les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire d'une puissance inférieure à 70kW. Les PAC géothermiques se situent tout en haut de l'échelle en étant classées A+++.

Cette mesure vise à apporter aux consommateurs des informations justes, identifiables et comparables concernant la performance et la consommation énergétique du produit qu'ils choisissent. •

• [LIRE LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'AFPAC](#)

BILLET D'HUMEUR

►► Quand la géothermie profonde devient une arme politique !

→ Jean-Jacques GRAFF – ES Géothermie

Durant ces derniers mois, quatre dossiers d'autorisation de forage ont été instruits en Alsace sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Seul un de ces dossiers a obtenu un avis favorable à l'issue de la phase d'enquête publique ! Pourquoi tant de réticences ?

Pour bien comprendre le contexte, il faut noter que depuis plus d'une année, une association de défense des riverains dans un des quartiers à l'Ouest de Strasbourg s'est fait fort d'attaquer ouvertement un des projets en raison de la proximité d'une zone Seveso. Toute leur stratégie a été de diaboliser la géothermie profonde en s'appuyant fortement sur les médias locaux et sur des élus en campagne fin 2014.

La liste des doléances fut longue : mise en avant de contre-références, accusation de complicité entre les opérateurs et les pouvoirs publics, forte dépendance de la filière aux subventions,... Le tout fut exposé par des pseudo-experts qui ne nous avaient jamais sollicités au préalable pour échanger sur le sujet. Il va sans dire que la grande majorité de ces allégations étaient totalement infondées.

Bien sûr, comme il est assez facile de semer la panique sur un sujet que le grand public ne peut pas maîtriser, d'autres élus ou opposants situés dans les trois autres secteurs concernés par des forages s'engouffrèrent également dans la brèche. La bataille fut rude ! Mais des réunions publiques et une bonne communication ont permis de faire face. Certes deux des quatre projets ont été abandonnés dans leur configuration d'origine, mais deux autres sont en attente d'une autorisation définitive pour démarrer les travaux. Malheureusement, il faut le reconnaître, notre discipline est complexe et ne peut s'expliquer rapidement. C'est un de ses inconvénients. C'est pourquoi, il faut d'une part, faire preuve de beaucoup de pédagogie et d'autre part, réaliser les premiers projets après Soultz-Sous-Forêts et Rittershoffen pour montrer à tous que cette énergie est propre, durable et respectueuse de l'environnement. C'est là le challenge des premiers opérateurs qui se lancent aujourd'hui dans cette nouvelle filière. •



Rencontre technique à Mulhouse

AGENDA

> JOURNÉES DE SENSIBILISATION EN RÉGION

- En Nord-Pas-de-Calais : jeudi 5 novembre à Lille Grand Palais – 1 Boulevard des Cités-Unies - 59777 Euralille
- En PACA : jeudi 26 novembre à L'Ecole Nationale supérieure des Arts et Métiers – 2 cours des Arts et Métiers – 13100 Aix-en-Provence

> RENCONTRES TECHNIQUES GÉOTHERMIE SUR PAC : DEMI-JOURNÉE GRATUITE

- A Toulon, jeudi 19 novembre
- 📍 [ICI, INSCRIPTION EN LIGNE](#)
- A Beaune, mardi 8 décembre
- 📍 [ICI, INSCRIPTION EN LIGNE](#)

> Prochaine rencontre du CT-GAP

A L'AFPG, mardi 24 novembre, toute la journée

